



Communiqué de presse

17 septembre 2014

REINTEGRATION DE CHAMONIX AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES HPMB :

« la Vallée entendue »

Par courrier en date du 12 septembre dernier, M. Massard, directeur des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc, informe Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc, de la décision prise par les membres du Conseil de Surveillance des HPMB d'accueillir à leurs réunions le maire de Chamonix **en tant qu'invité permanent**.

Cette décision a suscité la réaction suivante d'Eric Fournier :

« Dans le cadre du renouvellement des conseils de surveillance des hôpitaux suite aux élections municipales de mars dernier, j'avais été averti ce printemps qu'en vertu de l'obscur article R. 6143-3 du code de la santé publique, la commune de Chamonix ne pouvait plus être représentée au sein du conseil de surveillance des HPMB : **mesure absurde et incompréhensible** lorsqu'on connaît l'importance du bassin chamoniard en termes de besoins de santé et que l'on considère l'implantation d'un établissement hospitalier sur le territoire de la commune comme un motif supplémentaire de consternation.

Je remercie MM. Massard et Morand (le président du C.S. des HPMB) d'avoir bien voulu corriger cette incohérence et proposé, à ma demande, la réintégration d'une représentation de la haute vallée dans cette instance qui permettra à notre territoire de **participer de manière active aux débats à venir sur l'évolution de l'offre de santé locale qui reste un sujet majeur de préoccupation pour nos populations** ».